



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 21° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE RÉCEPTION ET D'ACCUEIL

Exercice financier : 2016-2017

Trimestre : avril-mai-juin 2016

Description de l'activité	Date	Nombre de personnes prévues	Coût de l'activité
Aucuns frais de réception et d'accueil pendant la période	-	-	- \$